



Conseil communal

Séance du 26 septembre 2016

PCS - Appel à projet - " Amélioration du vivre ensemble et prévention du radicalisme " - Examen - Ratification.

Référence : CC/16/8/10

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nébih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, Melle PERNIAUX Cynthia, Echevine f.f., M. FACCO Giorgio, Président de CPAS, M. DEVILLERS François Conseiller communal – Député wallon, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINGK-Frédérie, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur Général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et son article L1122-30 impliquant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;
Vu les articles L1123-3 et L1123-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) traitant de dispositions du Collège communal ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (PCS) dans les Villes et Communes de WALLONIE ;

Vu la Circulaire relative à l'amélioration du " vivre ensemble " et à la " prévention du radicalisme " qui permet aux 181 commune aynat un PCS de réorienter ceux-ci en mettant l'accent sur des actions de prévention du radicalisme ou des actions favorisant le vivre ensemble via les axes des PCS existants en ciblant notamment :

- le développement des valeurs du vivre ensemble et de la cohésion sociale,
- le développement d'un climat de confiance,
- le soutien à des publics spécifiques,
- la mise en valeur de l'appartenance à un territoire,
- le partenariat avec des pôles déjà constitués ou des acteurs existants en matière de prévention du radicalisme ;

Attendu l'appel à projet lancé par le Gouvernement Wallon dans lequel une enveloppe est allouée pour lancer un appel à projet spécifique sur la prévention du radicalisme à destination des communes qui ont un PCS et qui ne sont pas reconnues dans le cadre de la politique des grandes villes (PGV) ;

Attendu que dans cet appel à projet, une attention particulière sera accordée à la supracommunalité et aux projets proposés en commun par plusieurs PCS ;

Attendu qu'un porteur de projet doit être désigné ;

Attendu le partenariat entre les quatre (4) PCS de la Zone de Police de Mariemont (CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, MANAGE, MORLANWELZ et SENEFFE) afin de répondre favorablement à l'appel à projet ;

Attendu que cet appel à projet porterait sur deux thématiques :

- collaboration avec un pôle existant en matière de prévention du radicalisme dans l'optique de privilégier l'action commune d'administrations communales (même zone de police avec un référant radicalisme) par la mise en place d'une plate forme de professionnels (les 4 PCS, leurs partenaires ainsi que le Ceraic dans le cadre des PLI) : partir des 4 diagnostics afin de cartographier les services, les besoins..., déterminer les enjeux spécifiques des acteurs et réfléchir aux stratégies à développer. Tous les acteurs seront impliqués dans la réflexion et dans l'action (processus inclusif, co-action). L'objectif étant la mise en exergue des besoins des professionnels et celle en matière de prévention (dont le radicalisme). Les 4 chefs de projets constitueraient le Comité de Pilotage avec le référant radicalisme de la zone de police et celui-ci s'élargira en fonction des besoins. Enfin, les professionnels

seront formés par ce travail à la recherche-action. On est bien dans de la recherche-action. Ce travail serait confié à une A.S.B.L., spécialisée dans la recherche-action ;

- Travail de prévention sur l'identité d'un quartier et sentiment d'appartenance chez les jeunes, parents et grands-parents : aller à leur rencontre par le biais d'interviews (un quartier ciblé par PCS). L'objectif étant de les interroger sur leur sentiment d'appartenance à leur quartier, commune, pays et réfléchir avec eux, comment l'améliorer. Un travailleur du PCS de la Commune de MORLANWELZ, M. Johan RINCHART (licencié en journalisme) peut être détaché 1/2 jour/semaine (le mercredi après-midi) afin de réaliser ces interviews (en collaboration avec les travailleurs sociaux) ;

Attendu que les quatre (4) Communes de la Zone de Police de Mariemont proposent que la Commune de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT soit " porteur du projet " ;

Attendu que les quatre (4) Communes de la Zone de Police de Mariemont demandent un subside de 105.000,00-euros (100.000,00-euros en frais de personnel et 5.000,00-euros en frais de fonctionnement) à la Région Wallonne afin de mener à bien le dit projet ;

Attendu que l'appel à projet doit être rentré à la Région Wallonne pour le 20 septembre 2016 ;

Attendu que l'appel à projet doit être préalablement soumis à l'approbation du Collège communal de la Commune de MORLANWELZ et du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ ; mais qu'étant donné l'obligation de rentrer la candidature à la Région Wallonne pour le 20 septembre 2016 il n'est possible de le présenter au Conseil communal de MORLANWELZ qu'en ratification ;

Vu l'Arrêté du Collège communal de MORLANWELZ du 12 septembre 2016 (cc/16/38/92) approuvant :

- l'appel à projet supracommunal " Amélioration du vivre ensemble et prévention du radicalisme ",
- le porteur de projet en la Commune de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT,
- la transmission de la délibération à la Commune de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT pour l'introduction du projet,
- la présentation de la délibération du Collège communal de MORLANWELZ cc/16/38/92 au Conseil communal de MORLANWELZ ;

Considérant que le Collège communal a pris les prérogatives du Conseil communal de MORLANWELZ du fait qu'il fallait introduire l'appel à projet à la Région Wallonne pour le 12 septembre 2016 alors que la plus proche séance du Conseil communal de MORLANWELZ était le 26 septembre 2016 ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

ARRETE

À l'unanimité :

Ratifie :

Article unique. - l'Arrêté du Collège communal de MORLANWELZ approuvant :

- l'appel à projet supracommunal " Amélioration du vivre ensemble et prévention du radicalisme ",
- le porteur de projet en la Commune de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT,
- la transmission de la délibération du Collège communal de MORLANWELZ (cc/16/38/92) à la Commune de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT pour l'introduction du projet,

Du registre des délibérations du Conseil communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

- et en complément la transmission de la présente ratification par le Conseil communal de MORLANWELZ à la Commune de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT.

En séance, le 26 septembre 2016
PAR LE CONSEIL:

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice Générale a.i.,
Bianca VERMIGLIO

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU